La Direction des institutions du Commonwealth est chargée d'assurer la participation du Canada à l'association du Commonwealth et à ses nombreux organismes. La Direction est particulièrement chargée de coordonner la participation canadienne aux réunions des chefs de gouvernements du Commonwealth et aux autres conférences du Commonwealth; elle sert de point de convergence dans les rapports avec le secrétariat du Commonwealth et de centre de référence pour toutes les questions concernant le Commonwealth. Ses principales fonctions, en collaboration avec d'autres directions du Ministère et avec d'autres ministères et organismes intéressés de l'État, consistent à jouer un rôle consultatif touchant la participation du Canada aux programmes et aux activités du Commonwealth et à coordonner l'application de la politique du Gouvernement à l'égard du Commonwealth. La Direction joue aussi un rôle de conseiller et de liaison pour ce qui est de la participation du Canada aux nombreuses institutions, associations et organisations non gouvernementales, dont le nombre atteint plus de 250, associées au Commonwealth. Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction s'efforce de conserver les traditions et les valeurs acquises par l'expérience et de favoriser les habitudes de consultations officieuses et de coopération amicale qui sont au coeur même des rapports entre les pays membres du Commonwealth et donnent à l'association son caractère unique.

La Direction des institutions francophones est chargée, en général, des relations multilatérales du Canada avec les pays francophones. Elle collabore à la formulation et à l'exécution de la politique canadienne relative à ses rapports multilatéraux avec les pays francophones, et à la coordination de l'apport canadien aux programmes de coopération dans ces pays. Au premier titre, la Direction s'occupe de tous les aspects de la présence canadienne au sein de la Francophonie, cette communauté culturelle qui lie tous les pays francophones du monde. Entre autres, elle assure et coordonne la participation canadienne aux nombreuses réunions et manifestations officielles ou semi-officielles qui se déroulent au sein de la Francophonie.

Sur le plan intergouvernemental, la Direction assure la participation du Canada aux conférences ou organismes inter-États des pays d'expression française et coordonne la politique canadienne. Elle est notamment chargée de la participation du Canada à l'Agence de Coopération culturelle et technique dont le Canada est un des membres fondateurs. Elle coordonne la formulation de la position canadienne aux délibérations des institutions de cet organisme et assure la participation équilibrée du Canada aux programmes et activités de l'Agence tant dans ses efforts multilatéraux que nationaux. Sur le plan privé, elle assure la liaison avec les associations et organismes privés au sein de la Francophonie et leur apporte son appui afin de promouvoir la participation efficace et représentative du Canada.

Les bureaux administratifs forment le dernier élément de la structure de l'administration centrale. Ce sont: le Bureau des communications et des systèmes informatiques, le Bureau des finances et de l'administration, et le Bureau du personnel. Ces bureaux de soutien administratif s'occupent de faire fonctionner les rouages des opérations extrêmement étendues du Ministère et, en collaboration avec les bureaux géographiques, contribuent à en gérer les ressources.